

SCHÉMA



Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2017-2021

TOME 2 : plan d'actions



Avancer, c'est notre nature

SOMMAIRE

Les quatre orientations p.3

- Orientation 1** Mobiliser l'ensemble des ressources du territoire et coordonner les acteurs contribuant à la mise en œuvre de la politique en faveur de l'enfance et de la famille **p.4**
- Orientation 2** Renforcer la prévention des difficultés éducatives dans une logique de soutien à la parentalité **p.10**
- Orientation 3** Favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents et co-construits avec les familles et les partenaires **p.15**
- Orientation 4** Adapter les réponses aux besoins des familles pour favoriser la mise en œuvre de parcours individualisés **p.27**

Synthèse des actions p.4

Orientation 1 p.4

1. Coordonner les actions des partenaires pour partager des objectifs et modalités de fonctionnement communs **p.4-5**
2. Positionner l'ODPE comme ressource départementale et vecteur d'une culture partagée **p.6-7**
3. Affirmer un cadre départemental garantissant la place des familles comme acteurs de leur projet et au cœur des accompagnements **p.8-9**

Orientation 2 p.10

4. Diversifier les modes d'actions de prévention pour permettre à l'ensemble des parents de trouver un appui **p.10-11**
5. Cibler les actions de prévention pour répondre aux besoins spécifiques des familles **p.12-14**

Orientation 3 p.15

6. Partager un consensus sur l'évaluation, le suivi des situations et le plan d'action à mettre en œuvre pour accompagner au mieux les familles, acteurs de leur projet **p.15-17**
7. Favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents et adaptés aux besoins des enfants en situation complexe **p.18-20**
8. Faire de la scolarité une priorité de prise en charge et un point de repère pour les enfants accompagnés **p.21-22**
9. Accompagner les jeunes dans l'accès à l'autonomie et créer les conditions de leur insertion socio-professionnelle **p.23-24**
10. Favoriser l'accès à la santé à tout âge de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte **p.25-26**

Orientation 4 p.27

11. Repenser les mesures de soutien à domicile et en milieu ouvert pour diversifier et équilibrer les modalités d'actions et permettre des réponses de proximité **p.27-29**
12. Adapter l'offre de service actuelle **p.30-32**

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Les quatre orientations

1 Mobiliser l'ensemble des ressources du territoire et coordonner les acteurs contribuant à la mise en œuvre de la politique en faveur de l'enfance et de la famille

PRINCIPE

consolider un cadre institutionnel partagé, à l'échelle départementale, favorable à la démarche partenariale, dans une logique d'efficience des actions conduites

2 Renforcer la prévention des difficultés éducatives dans une logique de soutien à la parentalité

PRINCIPE

repenser les pratiques pour faire de la prévention une priorité partagée par tous les acteurs (départementaux et locaux) et mobiliser l'ensemble des ressources autour des familles rencontrant des difficultés éducatives

3 Favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents et co-construits avec les familles et les partenaires

PRINCIPE

repenser les pratiques pour mettre le projet pour l'enfant au cœur de l'intervention du Département et de l'ensemble des partenaires (santé, scolarité, loisirs, cultures...) dans une logique d'individualisation des parcours et de mobilisation des familles de leur savoir-être, savoir-faire et potentialités

4 Adapter les réponses aux besoins des familles pour favoriser la mise en œuvre de parcours individualisés

PRINCIPE

adapter l'offre de service actuelle pour que chacun soit en mesure d'accompagner les familles et les enfants au plus près de leurs besoins selon leur projet

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Synthèse des actions

Mobiliser l'ensemble des ressources du territoire et coordonner les acteurs contribuant à la mise en œuvre de la politique en faveur de l'enfance et de la famille

➤ PRINCIPE

consolider un cadre institutionnel partagé, à l'échelle départementale, favorable à la démarche partenariale, dans une logique d'efficacité des actions conduites

1. Coordonner les actions des partenaires pour partager des objectifs et modalités de fonctionnement communs

Éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une articulation entre partenaires institutionnels et associatifs, qui se heurte parfois à des logiques organisationnelles, institutionnelles ou encore à une faible interconnaissance des acteurs. ➤ Des feuilles de routes élaborées parfois de manière isolées au sein de chaque organisation mais faiblement partagées dans leur mise en œuvre. 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer l'interconnaissance des professionnels sur l'ensemble des champs concernés (socio-culturel, soutien à la parentalité, action sociale et médico-sociale...) afin de favoriser l'orientation des usagers et des parcours souples et fluides. ➤ Permettre une meilleure interconnaissance des logiques d'action de chacun. ➤ Structurer la montée en compétence de l'ensemble des professionnels du département. ➤ Consolider les partenariats autour d'objectifs partagés et de modes de fonctionnement communs. 	
Pilotage et suivi	Pilotes	Partenaires associés
	Conseil départemental	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation nationale • CAF • PJJ • ARS • Centre psychothérapeutique • Etablissements • Associations du secteur habilité
Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Consolider les partenariats bilatéraux entre le Département et les acteurs institutionnels (cf. plus bas)</i> <ul style="list-style-type: none"> → CAF (FA 4) → CPO (FA 7) → PJJ (FA 6) → Education nationale (FA 8) 	

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consolider les partenariats multilatéraux entre le Département et les acteurs institutionnels (cf. plus bas) <ul style="list-style-type: none"> → Observation et suivi du schéma (FA 2) → Formation des professionnels (FA 2) → Charte sur la place des familles (FA 3) → Prévention (FA 4) → Outils d'évaluation (FA 6) → Accès à l'autonomie (FA 7) → Cadre partenarial structurant le dialogue de gestion Structures / Département (FA 13) 								
		2018		2019		2020		2021	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Calendrier prévisionnel	Consolidation des partenariats bilatéraux		X	X	X	X	X	X	X
	Consolidation des partenariats multilatéraux		X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs	<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'actions partenariales conduites 	<p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Des actions mises en œuvre avec les partenaires institutionnels. → Des passages de relais entre les différentes institutions fluidifiés. 							
Points de vigilance	<p>La mise en œuvre d'un certain nombre d'actions du schéma dépend de l'engagement des partenaires du Conseil départemental. La consolidation des partenariats devra ainsi intervenir rapidement après l'adoption du schéma afin de sécuriser sa mise en œuvre.</p>								

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

2. Positionner l'ODPE comme ressource départementale et vecteur d'une culture partagée

Éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un ODPE récent dans le Département (fin 2016). ➤ Des freins à la transversalité liés au cloisonnement institutionnel qui pourraient être levés notamment par un partage de pratiques. ➤ La nécessité de poursuivre une dynamique partenariale pour s'appuyer sur toutes les synergies possibles entre les acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance. ➤ Des projets d'observatoire portés au sein de différentes institutions (ex. : CAF dans le cadre du schéma des services aux familles). 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'interconnaissance des acteurs contribuant aux missions en faveur de l'enfance et de la famille. ➤ Structurer les missions de l'ODPE pour qu'il puisse constituer un réel outil d'observation et de suivi de la mise en œuvre du schéma départemental. 	
Pilotage et suivi	Pilotes	Partenaires associés
	Conseil départemental	<ul style="list-style-type: none"> • CAF • TGI • PJJ • MDPH • ARS • Associations du secteur habilité • Secteur du sanitaire • Gendarmerie et Police nationale
Déclinaison opérationnelle	<p><i>Positionner l'ODPE comme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Instance d'observation : collecte et analyse de données quantitatives et qualitatives en lien avec les partenaires du Département). <ul style="list-style-type: none"> → <i>Organiser la collecte de données</i> avec les partenaires de « premier cercle » du Département (MDPH / Justice / EN / CAF/ PJJ) – approche progressive sur le temps du schéma. <i>Expérimenter avec la CAF sur un territoire du département qui reste à déterminer, une démarche commune d'observation, de partage des données et d'analyse.</i> → <i>Développer une approche qualitative</i> <p>Ex. : étude longitudinale, étude de dossiers, recherche des universitaires, enquête famille, partage d'expériences (retour sur des situations individuelles, parcours et partenariats mis en œuvre, échange sur des pratiques innovantes, repérage de problématiques récurrentes (santé...) permettant de développer des actions de prévention...).</p> <p>Constituer un groupe de travail issu de l'ODPE afin de piloter et mettre en œuvre cette approche qualitative.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Instance partenariale : assurer un suivi du schéma sur la base d'une rencontre annuelle 	

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Instance contribuant à l'évolution des pratiques : développement de formations / informations auprès de tous les professionnels concourant dans le département à la protection de l'enfance. <ul style="list-style-type: none"> → Identifier les besoins de formation et dresser une feuille de route partagée entre les partenaires (formations croisées). <i>Exemples : place et mobilisation des familles dans l'accompagnement, les écrits professionnels...</i> Repérage des partenaires prêts à s'engager dans la démarche et sur cette base mise en œuvre de premières actions. ➤ Organisation d'un colloque annuel (« assises départementales ») dont le contenu sera déterminé avec les partenaires, dans le cadre de l'ODPE 																																																								
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">2018</th> <th colspan="2">2019</th> <th colspan="2">2020</th> <th colspan="2">2021</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Calendrier prévisionnel</td> <td>Instance d'observation</td> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Instance partenariale de suivi</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Evolution des pratiques</td> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Organisation colloque annuel</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			2018		2019		2020		2021				S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	Calendrier prévisionnel	Instance d'observation		X	X	X	X	X	X	X	Instance partenariale de suivi		X		X		X		X	Evolution des pratiques		X	X	X	X	X	X	X	Organisation colloque annuel			X		X		X
		2018		2019		2020		2021																																																	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2																																																
Calendrier prévisionnel	Instance d'observation		X	X	X	X	X	X	X																																																
	Instance partenariale de suivi		X		X		X		X																																																
	Evolution des pratiques		X	X	X	X	X	X	X																																																
	Organisation colloque annuel			X		X		X																																																	
Indicateurs	<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Partage effectif des données avec chaque partenaire et alimentation des données ODPE. → Mise en œuvre d'un groupe de travail sur l'approche qualitative. → Mise en œuvre d'une étude longitudinale et/ou d'une recherche action à partir de l'ODPE. → Recensement des besoins de formations communes. → Mise en œuvre d'une ou de formation (s) commune(s). → Organisation d'un colloque annuel. 	<p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Chiffres connus et partagés par tous les acteurs du département, vecteurs d'analyses partagées et d'orientations concertées. → Développement d'une culture commune entre les partenaires. → Identification des priorités et des actions à conduire pour le département dans son ensemble et pour chaque territoire. → Adaptation et amélioration continue de la politique de prévention et de protection de l'enfance au regard des observations et des priorités dressées avec les partenaires. 																																																							
Points de vigilance	<p>Cibler avec précision les données pertinentes à intégrer et à partager au sein de l'ODPE.</p> <p>Vérifier la faisabilité technique et juridique pour chaque partenaire à partager ses informations.</p> <p>Mettre en place une fonction de pilotage de l'ODPE et de ses groupes de travail.</p>																																																								

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

3. Affirmer un cadre départemental garantissant la place des familles comme acteurs de leur projet et au cœur des accompagnements

<p>Éléments de diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une notion d'adhésion des familles qui apparaît difficile à appréhender (ex. : adhésion « de façade », une adhésion qui se traduit par une absence d'opposition...). ➤ Une part de mesures judiciaires dans l'ensemble des mesures qui reste importante et en légère hausse depuis 2012 : de 79% à 84% entre 2012 et 2016 sur les mesures de placement et de 75% à 78% sur la même période pour le milieu ouvert. ➤ Un niveau d'intervention important sur le territoire : 3,2 mesures pour 100 mineurs sur le territoire départemental. ➤ Des modalités de travail à travers « l'accompagnement au retour » valorisées par les professionnels et à généraliser à travers les différents modes d'accompagnement. ➤ Des modalités d'implication et de mobilisation des familles peu diversifiées et variables d'un territoire à l'autre (à travers le projet pour l'enfant, la participation à des synthèses...). 	
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la diffusion auprès des professionnels de principes communs : <ul style="list-style-type: none"> → Principes d'action et d'association / implication des familles communs → Lecture des risques → Appui aux savoir-être, savoir-faire et potentialités des familles. ➤ Garantir la place des familles comme acteurs de leur projet en mobilisant et valorisant savoir-être, savoir-faire et potentialités. ➤ Associer la famille à l'élaboration du PPE dès les premiers temps et au travail de retour de son enfant dans le cas du placement à partir des compétences mobilisables. 	
<p>Pilotage et suivi</p>	<p>Pilotes</p>	<p>Partenaires associés</p>
	<p>Conseil départemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CAF • DDSCP • Associations familiales • Associations d'intervention à domicile • Associations du secteur habilité
<p>Déclinaison opérationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Appuyer les professionnels dans la promotion d'une approche partagée de la place des familles et développer des bases théoriques et des moments d'échanges afin de favoriser une approche co-construite avec les parents (cf. FA 2 sur le volet Formations).</i> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en œuvre des formations croisées et des temps d'immersion pour les professionnels. → Organiser des colloques et des moments d'échanges réguliers associant les professionnels des différentes institutions autour de thématiques communes. → Mobiliser les ressources et compétences associatives existantes pour être au plus proche des familles. 	

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ↳ <i>Elaborer une charte départementale synthétique identifiant différents principes-clés et structurant en matière de prévention et de protection de l'enfance (place des familles / droits et devoirs...)</i> 	2018		2019		2020		2021	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Calendrier prévisionnel	Intensifier et appuyer le travail partenarial		X	X	X	X	X	X	X
	Elaboration charte			X	X				
Indicateurs	<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Organisation et tenue d'une formation commune ou d'un colloque → Elaboration de la charte, diffusion et appropriation de la charte par tous les intervenants → Sondage pour vérifier le degré de connaissance de la charte par l'ensemble des acteurs → Mise en place d'une enquête auprès des familles afin de mieux connaître leur ressenti et leurs suggestions. 	<p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Création d'une culture partagée entre professionnels → Renforcement de la place des familles et une meilleure prise en compte de leur parole → L'émergence d'objectifs et d'orientations communes à tous les partenaires. 							
Points de vigilance	Mettre en œuvre cette action en lien avec le schéma des services aux familles et notamment son plan d'action n° 2.								

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Renforcer la prévention des difficultés éducatives dans une logique de soutien à la parentalité



PRINCIPE

repenser les pratiques pour faire de la prévention une priorité partagée par tous les acteurs (départementaux et locaux) et mobiliser l'ensemble des ressources autour des familles rencontrant des difficultés éducatives

4. Diversifier les modes d'actions de prévention pour permettre à l'ensemble des parents de trouver un appui

Éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des acteurs diversifiés engagés sur les questions de prévention (PMI / CAF / CPAM...) mais des actions insuffisamment articulées. ➤ Une intervention de la PMI qui s'inscrit dans une logique de prévention précoce et de prévention secondaire auprès des familles avec de jeunes enfants, mais des modalités d'action qui restent relativement classiques et qui pourraient être davantage adaptées aux besoins des familles sur le territoire. ➤ Une nécessité de s'appuyer sur l'ensemble des ressources du territoire (santé / loisirs / cultures...) comme autant d'outils d'appui à la fonction parentale, aux savoir-être et savoir-faire des parents et des familles. ➤ Une désertification médicale dans le département (notamment médecins généralistes et chirurgiens-dentistes) qui pose la question de l'accès aux soins sur le territoire. 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en cohérence l'offre de prévention, d'accompagnement à la parentalité et dédiée à l'enfance et à la jeunesse. ➤ Faire évoluer les pratiques professionnelles pour penser des modalités d'action innovantes et permettant d'apporter un appui à l'ensemble des familles du territoire. ➤ Réunir les acteurs autour d'objectifs et de modes de fonctionnement partagés pour améliorer l'efficacité et la pertinence des actions conduites. 	
Pilotage et suivi	<p style="text-align: center;">Pilotes</p> <p>Conseil départemental</p>	<p style="text-align: center;">Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • CAF • CPAM • Associations d'aide à domicile • CAMSPP • Maternités
Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consolider les partenariats en post-natal : définir des modalités de fonctionnement communes en post-natal (maternités / PMI / PRADO / CAF) <ul style="list-style-type: none"> → Revoir la convention CPAM/PMI et sages-femmes libérales pour baliser l'intervention relais des puéricultrices PMI. → Consolider le partenariat avec les antennes du CAMSPP de l'Orne. ➤ Consolider les partenariats sur le soutien à domicile : définir des modalités de fonctionnement communes entre les différents acteurs intervenant sur ce volet (ex. : CAF / PMI sur les TISF...). <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place un groupe de travail avec les associations de TISF/CAF/PMI sur le soutien post natal précoce et pour les enfants de moins de 3 ans. 	

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Développer des modes d'action innovants tant en milieu urbain que rural</i> <ul style="list-style-type: none"> → Bus PMI consultations : mettre en place d'un bus itinérant PMI consultations et étudier la possibilité d'y associer l'activité Centre de planification et d'éducation familiale afin de répondre aux besoins de la population rurale et ainsi contribuer à la lutte contre la désertification médicale. → Développer les actions collectives CAF / PMI sur la parentalité. → Mobiliser davantage les ressources locales (collectivités locales, société civile, associations, loisirs, culture...). ➤ <i>Développer des modes de communication alternatifs en lien avec les nouvelles pratiques</i> <ul style="list-style-type: none"> → Créer un blog avec page FAQ (PMI / CAF) : en lien avec l'orientation stratégique n°1 du SDSF 61 « création d'un site internet Petite Enfance 61 avec la participation du CD ». ➤ <i>S'appuyer sur des lieux partagés par les différents acteurs pour faciliter l'accès de l'utilisateur aux services proposés</i> (ex. : Maisons de services au public comme relais auprès de tous, centres sociaux, etc.). 								
Calendrier prévisionnel	Consolider les partenariats en post-natal		X						
	Consolider les partenariats sur le soutien à domicile	X	X						
	Développer des modes d'action innovants		X	X	X	X	X	X	X
	Développer des modes de communication alternatifs	X	X						
	Favoriser l'accès aux services et dispositifs existants		X	X	X				
Indicateurs	<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Elaboration d'une nouvelle convention PRADO/CAF/PMI. → Tenue des réunions du groupe de travail sur le soutien post natal. → Réalisation d'un protocole partenarial sur les interventions post natales. → Nombre d'actions collectives ou nouvelles mises en œuvre de façon partenariale. → Etude finalisée sur la mise en œuvre d'un bus parentalité. → Nombre de familles utilisant le bus itinérant. 	<p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Intensifier la prévention précoce. → Un nombre d'intervenants auprès des familles limité. 							
Points de vigilance	Articuler de façon effective l'ensemble de ces actions avec les travaux du schéma des services aux familles. Eviter la redondance des initiatives et des actions.								

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

5. Cibler les actions de prévention pour répondre aux besoins spécifiques des familles

<p>Éléments de diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des problématiques et fragilités récurrentes observées dans les dossiers des familles accompagnées dans le cadre de la protection de l'enfance : addictologie, violences conjugales... ➤ Des vulnérabilités observées à des âges spécifiques pouvant nécessiter un accompagnement renforcé à certains âges de l'enfant : jeunes enfants, adolescents avec la survenance de nouveaux risques (ex. : exposition aux écrans...). ➤ Des fragilités qui, par manque de réponses adéquates, peuvent s'aggraver et donner lieu à un besoin d'accompagnement dans le cadre de la protection de l'enfance (<i>lex. : handicap...</i>). ➤ Des orientations stratégiques portées par les différents partenaires du Département mais des programmes d'actions portés par ces acteurs institutionnels (CAF et DDCS à travers le schéma des services aux familles, Education nationale à travers les programmes de scolarisation précoce, ARS à travers les contrats locaux de santé notamment,...) qui sont encore insuffisamment mobilisés comme levier pour une action partagée. 	
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer des actions ciblées pour enrayer la survenance de problématiques connues comme pouvant avoir un impact en protection de l'enfance. ➤ Mettre en cohérence les actions portées par les différents acteurs institutionnels pour favoriser un effet levier et améliorer l'efficacité des projets conduits. 	
<p>Pilotage et suivi</p>	Pilotes	Partenaires associés
	<p>Conseil départemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CAF • ARS • MDPH • DDCSPP • Espaces rencontre et médiation familiale
<p>Déclinaison opérationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Repenser l'accompagnement des familles ayant de jeunes enfants.</i> <ul style="list-style-type: none"> → Périnatalité <ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer les pratiques des acteurs de la périnatalité pour inscrire les actions des sages-femmes dans un réseau élargi (santé / parentalité / prévention des difficultés éducatives...). • Clarifier les modalités de travail (objectifs des actions et interventions / ressources mobilisables...) des professionnels et la coordination des actions proposées aux familles • Définir les modalités d'une intervention intensive précoce et ponctuelle portée par la PMI <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser et coordonner les moyens existants de la PMI en cas de problématiques repérées dans la famille du jeune enfant, susceptibles d'avoir des impacts forts sur le développement de l'enfant dans sa structure familiale. Un outil d'évaluation partagé permettra le repérage de ces situations. - Articuler cette nouvelle forme d'intervention avec la mise en place de la MEIMO « jeunes enfants » (voir FA 11). 	

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none">→ Encourager la socialisation des jeunes enfants et le soutien à la parentalité. En lien avec le Schéma des services aux familles auquel le Département contribue et notamment les orientations stratégiques n° 1 et n° 2 : réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant et répondre aux besoins spécifiques des familles en particulier l'accès des enfants des familles vulnérables aux équipements et services.→ Favoriser la scolarisation précoce (Education nationale : classes très petite section – TPS en milieu rural et au sein des zones prioritaires).→ Accentuer la connaissance de ces classes au sein du Conseil départemental.➤ Promouvoir la santé et le bien-être des parents<ul style="list-style-type: none">→ Inscrire les interventions de prévention auprès de l'enfant et de sa famille en lien avec les fiches actions des Contrats locaux de santé de Mortagne, Argentan, L'Aigle, lorsque des problématiques d'addictologie ou de santé mentale sont repérées chez les parents ou chez les jeunes. Mobiliser les ressources existantes et accompagner les publics vers ces dispositifs.→ Valoriser l'action des CPEF et les mobiliser comme outil et ressource de prévention. Améliorer l'information des professionnels travaillant auprès des jeunes (CAS, centres sociaux, médecins généralistes...).➤ Handicap et troubles du comportement<ul style="list-style-type: none">→ Favoriser l'accès des enfants en situation de handicap aux équipements et services en lien avec l'orientation stratégique n° 3 du schéma des services aux familles « Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap aux équipements et services ».→ Consolider le partenariat CAMSPP/ PMI.→ Organiser par territoire des commissions de prévention auxquelles seraient associées la MDPH et l'ARS et dans lesquelles seraient traitées toutes situations pour lesquelles des risques sont identifiés alors que l'enfant ou ses parents sont en situation de handicap (avec une orientation MDPH déjà décidée ou un projet en cours).➤ Violences et conflits conjugaux ayant des impacts importants sur les enfants<ul style="list-style-type: none">→ Mieux repérer et orienter vers les dispositifs existants et adaptés à la prise en charge : plus particulièrement vers les Espaces rencontres, la médiation familiale, le CIDFF, l'ACJM et ISOS.→ S'appuyer sur les travailleurs sociaux en Gendarmerie et déployer ces interventions sur les 2 autres secteurs, dans l'hypothèse de nouveaux financements de l'Etat.➤ Prévention dérives sectaires et radicalisation<ul style="list-style-type: none">→ Sensibiliser et former les assistants familiaux sur ces risques.→ Développer la formation auprès des animateurs (scolaires, ACM, associations...) sur le repérage des risques notamment par la DDCSPP dans le cadre du plan de formation.
---------------------------------------	---

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

		2018		2019		2020		2021	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Calendrier prévisionnel	Accompagnement des familles	X	X	X	X	X	X	X	X
	Santé et bien-être des parents	X	X	X	X	X	X	X	X
	Handicap et troubles du comportement	X	X	X	X	X	X	X	X
	Violences et conflits conjugaux	X	X	X	X	X	X	X	X
	Prévention dérives sectaires et radicalisation	X	X	X	X	X	X	X	X
Indicateurs	<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mise en place effective d'une intervention intensive « PMI ». → Mise en place de commissions partenariales de prévention pour les enfants ou parents en situation de handicap. → Nombre d'orientations vers les dispositifs CLS/ médiations familiales/ CIDFF/etc. → Nombre de situations traitées en partenariat avec les CAMSPP. → Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation sur les thèmes de la radicalisation et des dérives sectaires. 				<p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Diminution des placements en lien avec des problématiques d'addiction, de handicap et de conflits conjugaux qui mettent en danger l'enfant. → Tout en protégeant l'enfant, créer les conditions d'une résolution des problématiques familiales et ce pour permettre le maintien ou le retour de l'enfant dans son milieu familial d'origine. → Une mise en œuvre d'étayages diversifiés et complémentaires pour les familles. 				
Points de vigilance	<p>Limiter les instances de coordination redondantes et consommatrices de temps au profit d'une mutualisation avec les instances déjà existantes ou d'un regroupement vers celles qui seront créées.</p>								

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents et co-construits avec les familles et les partenaires



PRINCIPE

repenser les pratiques pour mettre le projet pour l'enfant au cœur de l'intervention du Département et de l'ensemble des partenaires (santé, scolarité, loisirs, cultures...) dans une logique d'individualisation des parcours et de mobilisation des familles de leur savoir-être, savoir-faire et potentialités

6. Partager un consensus sur l'évaluation, le suivi des situations et le plan d'action à mettre en œuvre pour accompagner au mieux les familles, acteurs de leur projet

Éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une première étape de mise en place du PPE actée en 2012 qui a peine à se traduire de manière effective. Une procédure PPE renouvelée début 2016 avec un déploiement progressif (placements / MEIMO puis AED) mais un PPE qui constitue encore peu un réel outil d'appui à la conduite d'un projet (approche pluridisciplinaire, mobilisation des familles...). ➤ Une lecture partagée des situations des familles qui peut parfois se heurter au cloisonnement institutionnel et à des modalités de fonctionnement qui pourraient être plus clairement instituées. ➤ Un exercice de la référence hétérogène par les professionnels. ➤ Une répartition des compétences et missions de chacun qui pourrait être clarifiée, notamment pour identifier plus distinctement les acteurs coordonnant les actions de l'ensemble des partenaires. 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la lecture partagée et pluridisciplinaire des situations individuelles pour adapter les accompagnements au plus près des besoins des familles (dont santé / scolarité / autonomie / compétences des parents et des familles...). ➤ Définir des principes partagés autour de l'exercice de la référence à l'échelle départementale. ➤ Déployer le PPE pour les mesures administratives comme judiciaires de prévention et de protection de l'enfance. ➤ Garantir à chaque enfant un statut adapté à ses besoins. 	
Pilotage et suivi	Pilotes	Partenaires associés
	Conseil départemental	<ul style="list-style-type: none"> • Parquet • EN • CCAS • EAJE • PJJ
Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser cette pratique de partage de l'observation dès la prévention pour soutenir les familles <ul style="list-style-type: none"> ➔ Clarifier les modalités de travail (objectifs des actions et interventions / ressources mobilisables...) tant en interne qu'en externe. <ul style="list-style-type: none"> • Exemple : organiser des synthèses régulières avec l'ensemble des partenaires concernés et acteurs notamment locaux et avec les familles accompagnées). ➔ Favoriser l'identification de « référents » pour les familles accompagnées (parmi les professionnels du CD et les partenaires). 	

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

<p>Déclinaison opérationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Faire du repérage une priorité partagée et mobiliser chacun autour des familles rencontrant des difficultés éducatives</i> <ul style="list-style-type: none"> → Affirmer le positionnement de la CRIP comme pilote sur la question du repérage et ressource pour les professionnels (internes au CD et partenaires) sur la question des informations préoccupantes. <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un nouveau protocole CRIP dans une dynamique partenariale. • Poursuivre la démarche de la CRIP de sensibilisation et d'information : organiser des rencontres annuelles avec les professionnels du territoire (CD / CCAS / EAJE...). • Poursuivre la définition des notions clés autour du circuit de recueil et de traitement des IP (qu'est-ce qu'une IP ? que fait-on quand on identifie une difficulté ?...). → Clarifier des modalités de fonctionnement partagées pour optimiser l'accompagnement hors ASE suite à IP. ➤ <i>Partager des outils d'évaluation et d'aide à la décision et accompagner leur appropriation</i> <ul style="list-style-type: none"> → Elaborer un référentiel partagé d'évaluation des situations (approche progressive sur le temps du schéma) → Engager un travail sur les écrits professionnels (ou référentiel) <i>Exemple : nommer les difficultés comme les savoir-être / savoir-faire et potentialités des familles, transcrire le travail engagé avec les familles, restituer l'expression des familles (ex. : accord / désaccord ...).</i> ➤ <i>Favoriser la mise en place du PPE</i> <ul style="list-style-type: none"> → Affirmer la place d'un référent de parcours en lien avec le référentiel ASE de l'enfant confié → Définir un processus d'élaboration et d'animation du PPE en lien avec les partenaires <ul style="list-style-type: none"> • Articulation des espaces de réflexion et de décision pour favoriser la mise en œuvre du PPE • Articulation avec les partenaires • Délais → Organiser le déploiement du PPE sur l'ensemble des mesures tout en définissant les priorités de déploiement du PPE. ➤ <i>Garantir un statut adapté à la situation de l'enfant.</i> Consolidation des commissions internes au Conseil départemental préfigurant la création de la commission pluridisciplinaire prévue par la loi du 14 mars 2016. ➤ <i>Instituer des temps d'échange PJJ/ASE, à l'échelle des situations individuelles comme institutionnelle, pour fluidifier les parcours des jeunes concernés</i> ➤ <i>Instituer des temps d'échange EN/ASE, à l'échelle des situations individuelles comme institutionnelle, pour fluidifier les parcours des jeunes concernés</i>
--	---

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

décembre 2017

		2018		2019		2020		2021	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Calendrier prévisionnel	Partage de l'observation / références de parcours		X	X	X				
	CRIP - repérage		X	X	X				
	Partage des outils d'évaluation – référentiel-écrits		X	X	X				
	Favoriser la mise en place du PPE	X	X	X	X				
	Garantir un statut adapté à la situation de l'enfant	X	X	X	X				
	Instituer temps d'échange PJJ/ASE		X	X	X				
	Instituer temps d'échange Education nationale/ASE		X	X	X				
Indicateurs	<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Elaboration, diffusion et appropriation d'un référentiel commun d'évaluation des situations. → Pourcentage de PPE réalisés/nombre d'enfants suivis par une mesure ASE. → Nombre de réunions réalisées ASE/EN et ASDE/PJJ. → Nombre de situations traitées en partenariat avec les CAMSPP. → Nombre de dossiers étudiés dans la commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés. 	<p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Meilleure coordination des professionnels. → Culture commune de travail. → Des recherches de solution plus en amont, avant que les situations ne deviennent trop problématiques. → Décloisonnement des interventions entre les partenaires institutionnels. → Diminution de la durée moyenne des placements. 							
Points de vigilance	<p>Limiter les instances de coordination redondantes et consommatrices de temps au profit d'une mutualisation avec les instances déjà existantes ou d'un regroupement vers celles qui seront créées.</p>								

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

7. Favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents et adaptés aux besoins des enfants en situation complexe

<p>Éléments de diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un accueil dans le cadre du placement essentiellement réalisé au FDE et en famille d'accueil (80%) et dans une moindre mesure dans les 3 MECS et 3 lieux de vie (20%) : des familles d'accueil parfois en difficulté pour accueillir les enfants présentant une situation complexe (handicap, troubles du comportement...). ➤ Une prise en charge des enfants présentant une situation complexe qui peut conduire à des ruptures de parcours et induire un accueil au sein du Foyer départemental de l'enfance, dédié à l'accueil d'urgence (accueil / observation / orientation) qui ne constitue pas une solution d'accueil optimale mais plutôt une solution d'accueil par défaut. ➤ Un Département bénéficiant de l'implantation de 3 lieux de vie, format et configuration d'accueil favorables à une individualisation des parcours pour ces profils. ➤ Des cloisonnements institutionnels (modalités de fonctionnement et d'organisation) qui peuvent freiner la mise en place de solutions adaptées pour ces enfants (<i>ex. : articulation avec la MDPH</i>) : la Réponse Accompagnée Pour Tous, une nouvelle méthodologie de travail qui doit permettre de faciliter et fluidifier les modalités de travail. 	
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser la prise en charge pluri-institutionnelle des enfants présentant des situations complexes (à la croisée de l'éducatif, de l'éducation spécialisée et du sanitaire) pour garantir la stabilité du parcours des mineurs accompagnés. ➤ Accompagner la montée en compétence des professionnels des établissements et services habilités au titre de la protection de l'enfance dans la prise en charge des enfants présentant des troubles psychiques ou psychologiques. 	
<p>Pilotage et suivi</p>	<p style="text-align: center;">Pilotes</p> <p>Conseil départemental ARS</p>	<p style="text-align: center;">Partenaires associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • ARS • secteur habilité • Secteur médico-social • MDPH • CPO
<p>Déclinaison opérationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer une convention avec le secteur du soin affirmant le cadre d'un travail partenarial <ul style="list-style-type: none"> → Elaboration d'un protocole CPO-ASE pour mieux coordonner l'action de chacun des protagonistes du CPO et de l'ASE en actant des procédures communes et en impulsant une culture commune entre les professionnels de l'ASE et du CPO. → Modéliser les situations dans lesquelles le partenariat CPO-ASE a été une réussite et valoriser les bonnes pratiques. → Intervention du CPO dans les lieux d'accueil en prévention pour anticiper et éviter les situations de crises (exclusion / hospitalisation) et garantir un regard pluridisciplinaire sur les situations. 	

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place un groupe de travail CPO-ASE-médecin PMI concernant la problématique des situations en attente de prise en charge CPO-CMP : étude des situations types pour définir des critères de priorités et prévoir les modalités du soutien du CPO auprès du lieu d'accueil pendant la phase d'attente. → Instituer des rencontres régulières entre CPO et le Département autour de situations individuelles identifiées comme « critiques » pour anticiper les situations de crise, sortir du système de la « patate chaude », et renforcer les articulations, la coopération, et la construction de réponses partagées. → Construire un partenariat solide entre ASE-CPO-ARS-MDPH autour des situations complexes. ➤ Remettre en place la commission des situations critiques (instance existante avant la circulaire « amélie » 2013) : proposition d'une nouvelle version de commission départementale autour des situations dites « complexes » (rencontres trimestrielles) <ul style="list-style-type: none"> → Définir la notion de « situation complexe ». → Elaborer un protocole en lien avec la Réponse Accompagnée Pour Tous autour des situations complexes avec la volonté de ne pas multiplier les instances. ➤ Développer la coordination des interventions entre institutions Cf. évolution de l'offre de service des structures habilitées ASE. Garantir une meilleure répartition des situations complexes entre les structures habilitées et améliorer le système d'entraide mutuelle entre les structures pour éviter les ruptures. ➤ Développer des réponses innovantes (cf. FA 13) <ul style="list-style-type: none"> → Réfléchir à la possibilité de créer une structure croisée ASE-pédopsychiatrie-ESMS (cf maison des adolescents à Céan / ISEMA dans la Manche). → Constituer un groupe de travail CD-CPO-ARS.
-----------------------------------	--

		2018		2019		2020		2021	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Calendrier prévisionnel	Elaboration d'une convention CPO/ASE		X	X	X				
	Nouvelle Commission des situations complexes	X	X	X					
	Développer la coordination des interventions entre institutions		X	X	X	X	X	X	X
	Développer des réponses innovantes		X	X	X	X	X	X	X

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

<p>Indicateurs</p>	<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Instance coordonnée de traitement des situations complexes. → Taux d'accueil des enfants dits complexes en augmentation dans toutes les structures protection de l'enfance. → Création d'une structure partenariale dédiée à l'accueil des enfants en situation complexe. → Délais raccourcis de prise en charge par le CPO dans les situations identifiées comme prioritaires. 	<p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Diminution du nombre d'enfants sans solution d'accueil. → Diminution du temps consacré par tous à la recherche de solutions. → Diminution des ruptures et des impacts pour les enfants concernés.
<p>Points de vigilance</p>	<p>Engagement nécessaire de tous les partenaires institutionnels (CD/CPO/ARS) mais aussi des secteurs habilités protection de l'enfance et médico-social.</p>	

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

8. Faire de la scolarité une priorité de prise en charge et un point de repère pour les enfants accompagnés

Éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une problématique de décrochage scolaire surtout prégnante pour les adolescents accompagnés mais qui semble de plus en plus concerner les plus jeunes. ➤ Des initiatives expérimentées par différents acteurs de manière isolées dans une perspective de «raccrochage scolaire» qui portent leurs fruits (établissements, professionnels du Département...) mais des modalités d'action fragiles et des efforts à réitérer faute d'un cadre fixé à l'échelle départementale (<i>ex. : articulation Education nationale / Département...</i>). ➤ Expérimentation du dispositif SAJIR depuis le 1^{er} septembre 2016 ayant pour objectif d'accompagner des jeunes pris en charge par l'ASE et en rupture scolaire (accueil de jour : ateliers de remobilisation...). 	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la connaissance des problématiques scolaires des enfants confiés. ➤ Consolider un partenariat solide avec l'Education nationale pour appuyer et faciliter les démarches de rescolarisation des jeunes accueillis. 	
Pilotage et suivi	Pilotes	Partenaires associés
	Conseil départemental	Éducation nationale
Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Favoriser la mise en œuvre de solutions aménagées et individuelles avec les chefs d'établissement</i> ➤ <i>Intégrer la thématique du développement des internats scolaires dans le cadre des travaux engagés entre le Conseil départemental et l'Education nationale</i> ➤ <i>Mobiliser la cellule dédiée aux questions du décrochage scolaire au sein de l'Inspection académique (sur des situations individuelles)</i> 	

		2018		2019		2020		2021	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Calendrier prévisionnel	Parcours aménagés		X	X	X				
	Développement des internats scolaires	X	X	X	X				
	Mobilisation de la cellule dédiée	X	X	X	X				

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

<p>Indicateurs</p>	<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Existence de conventions ASE/Éducation nationale. → Mise en œuvre de parcours aménagés permettant une réintégration progressive du milieu scolaire. → Présence ponctuelle d'éducateurs en milieu scolaire. → Actions de communication et de sensibilisation en direction des chefs d'établissement. → Mise en place de temps d'immersion entre les professionnels Education nationale / ASE / Education spécialisée. <p>Nombre de situations individuelles ayant nécessité la mobilisation de la cellule décrochage scolaire.</p>	<p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Diminution du nombre d'enfants pris en charge l'Aide sociale à l'enfance en décrochage scolaire.
<p>Points de vigilance</p>	<p>Formaliser un protocole et un calendrier des échanges afin de ne pas générer de rupture dans le dialogue institutionnel.</p>	

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

9. Accompagner les jeunes dans l'accès à l'autonomie et créer les conditions de leur insertion socio-professionnelle

<p>Éléments de diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un pilotage des sorties de placement qui ne garantit pas toujours une anticipation des temps charnières de l'accompagnement. ➤ Des modalités d'action et de fonctionnement adoptées par certains acteurs qui pourraient être plus largement partagées à l'échelle du Département (mobilisation des acteurs de l'accompagnement socio-professionnel, outils d'évaluation des compétences des jeunes pour une pratique progressive de l'autonomie... ➤ Des rendez-vous un an avant la majorité avec les jeunes confiés à l'ASE qui ont été impulsés à partir de 2016 et qui doivent être généralisés. ➤ Une expérimentation dans le département du dispositif «garantie jeunes» depuis mai 2015. ➤ Un engagement du Département dans l'accueil des jeunes majeurs : des accueils de jeunes majeurs qui comptent pour près de 10% des accueils. 	
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mieux accompagner et anticiper les sorties (milieu ouvert / placement ...) et mieux préparer la fin de prise en charge des grands mineurs et jeunes majeurs (<i>ex. : semi-autonomie, insertion socio-professionnelle...</i>). ➤ Mieux évaluer la situation de la famille et de l'enfant (entourage familial, amical, voisinage) à tout âge et spécifiquement pour les grands adolescents pour «équiper» les jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance dans leur passage à l'âge adulte. 	
<p>Pilotage et suivi</p>	Pilotes	Partenaires associés
	<p>Conseil départemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Missions locales • FJT • Bailleurs sociaux • EN • Secteur habilité protection de l'enfance
<p>Déclinaison opérationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer les conditions favorables à l'insertion socio-professionnelle des jeunes (cf. référentiel d'évaluation) <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les jeunes et faciliter leur insertion dans le monde du travail (situations de décrochage notamment) : valorisation des compétences et des potentialités (stages, apprentissage...). → S'appuyer sur les acteurs locaux (associations / entreprises) et créer le cadre pour favoriser la mise en œuvre de parcours personnalisés (convention / assurance adossé à l'éducation nationale). → Développer l'ouverture culturelle, sportive, associative, recours au bénévolat... ➤ Préparer l'autonomie de manière renforcée dès 16-17 ans (cf. référentiel d'évaluation) <ul style="list-style-type: none"> → Travailler l'autonomie sur tous les plans – professionnel / logement loisirs / santé / démarches administratives. → Faciliter l'expérience de l'autonomie de logement dès 16 ans (avec un soutien un peu plus renforcé). 	

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Clarifier les priorités partagées et les modalités de fonctionnement commun avec les partenaires pour accompagner les jeunes vers la majorité</i> ➔ Identifier l'ensemble des acteurs à associer (dont DIRECCTE / CCI / Missions locales / CPEF / acteurs associatifs et culturels...). ➔ Elaborer le protocole autonomie tel que prévu par la loi du 14 mars 2016. 								
		2018		2019		2020		2021	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Calendrier prévisionnel	Créer des conditions favorables à l'insertion socio-professionnelle des jeunes		X	X	X				
	Préparer l'autonomie renforcée dès 16-17 ans		X	X	X				
	Priorités et modalités de fonctionnement commun pour l'accompagnement des jeunes vers la majorité		X	X	X				
Indicateurs	<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Nouveaux modèles d'accompagnement jeunes majeurs mis en œuvre. ➔ Nombre de jeunes en situation de préparation à l'autonomie ou en autonomie avant 18 ans. ➔ Mise en place du protocole autonomie prévu par la loi du 14 mars 2016. 	<p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Une meilleure préparation des jeunes à leur autonomie et une diminution des difficultés rencontrées par ces derniers à cette étape. ➔ Diminution du nombre de jeunes en échec à leur majorité. 							
	Points de vigilance	Evaluer et cadrer les prises de risques générées par la mise en autonomie de jeunes encore mineurs.							

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

10. Favoriser l'accès à la santé à tout âge de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte

Éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> Des bilans de santé réalisés par la PMI au début de la prise en charge pour tous les enfants confiés : une pratique déployée sur l'année 2016. Identification d'un médecin de PMI comme médecin référent pour la protection de l'enfance (cf. loi de 2016). 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la bonne prise en compte des questions de santé des jeunes accompagnés. Favoriser l'accès à la santé à tout âge de l'enfant dans son acception large (santé, bien-être...). 	
Pilotage et suivi	Pilotes	Partenaires associés
	Conseil départemental	<ul style="list-style-type: none"> CPAM Médecins généralistes et hospitaliers
Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Identifier le médecin de PMI comme référent « santé » de l'enfant confié Développer l'intervention du CPEF (éducation à la sexualité) auprès des adolescents Développer des réseaux « santé » pour tout enfant bénéficiant du soutien de l'ASE et le nécessitant Prendre en compte les recommandations du défenseur des droits sur « l'accès à la santé des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance » <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place les bilans de santé systématiques à l'arrivée de l'enfant par le médecin de circonscription en présence de l'assistant familial. → Renforcer la coordination du volet médical par le médecin PMI en cas de pathologie complexe. → Elaborer un protocole CPAM/ASE pour éviter les ruptures des droits à l'Assurance maladie. 	

		2018		2019		2020		2021	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Calendrier prévisionnel	Identifier le médecin de PMI comme référent « santé »	X	X						
	Développer l'intervention du CPEF auprès des adolescents			X	X	X	X	X	X
	Développer des réseaux « santé » pour tout enfant bénéficiant du soutien de l'ASE	X	X	X	X				
	Prise en compte des recommandations du Défenseur des droits	X	X						

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Indicateurs	Réalisation : → Nombre de bilans médicaux réalisés / nombre d'enfants confiés. → Evaluation du suivi effectif du volet médical du PPE. → Nombre de situations coordonnées par le médecin PMI.	Impact : → Mieux prendre en compte les répercussions en matière de santé du placement et les problématiques peut être non traitées dans le milieu d'origine.
Points de vigilance	La PMI ne doit pas devenir le seul interlocuteur santé pour les enfants confiés ou les assistants familiaux. En découle une nécessité de sensibiliser et d'informer les médecins libéraux et hospitaliers.	

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Adapter les réponses aux besoins des familles pour favoriser la mise en œuvre de parcours individualisés



PRINCIPE

adapter l'offre de service actuelle pour que chacun soit en mesure d'accompagner les familles et les enfants au plus près de leurs besoins selon leur projet

11. Repenser les mesures de soutien à domicile et en milieu ouvert pour diversifier et équilibrer les modalités d'actions et permettre des réponses de proximité

<p>Éléments de diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des mesures à domicile AED et AEMO qui représentent 51% des mesures en protection de l'enfance. ➤ Des modalités d'accompagnement revues sur la période du précédent schéma qui appellent une évolution des pratiques professionnelles. <ul style="list-style-type: none"> → La «MEIMO» (mission éducative intensive en milieu ouvert, dans un cadre administratif ou judiciaire) pour les adolescents de 12 à 18 ans. → Le «dispositif Retour» pour favoriser des retours à domicile d'enfants confiés. ➤ Une diversification des modalités d'action réalisée au cours de la période du précédent schéma : «MEIMO» (mission éducative intensive en milieu ouvert), «dispositif Retour» pour favoriser des retours à domicile d'enfants confiés, SAJIR pour favoriser le raccrochage scolaire, mais des solutions qui restent peu importantes en volume compte-tenu du nombre total d'enfants accompagnés (54 mesures de MEIMO mises en œuvre sur près de 2000 prises en charge fin 2016). ➤ Des mesures de MEIMO qui portent leurs fruits mais, qui ciblent une partie réduite du public (12-18 ans) et qui pourraient bénéficier aux plus jeunes. ➤ Une pratique du placement à domicile expérimentée avec les magistrats au cas par cas mais une absence de cadre fixé à l'échelle départementale. ➤ Une diversification de la palette de réponses mais des modalités d'accompagnement qui restent marginales (26 suivis sur près de 2000 mesures fin 2016). ➤ Une mobilisation qui apparaît encore limitée dans le cadre des mesures du milieu ouvert des ressources locales (soutien à la parentalité / culture / loisirs / sport...) et des modalités d'actions qui apparaissaient relativement classiques.
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire évoluer les pratiques professionnelles pour que le soutien à domicile soit un réel outil du renforcement des capacités des parents et des familles et un appui à la fonction parentale. ➤ Repenser les modalités d'actions et les formes de l'accompagnement pour répondre au plus près des besoins des familles. ➤ Equilibrer l'offre d'accompagnement dans une logique de proximité pour faciliter la mise en œuvre de parcours individualisés. ➤ S'appuyer sur les nouvelles opportunités rendues possibles par la loi du 14 mars 2016 pour diversifier les formes d'accompagnement (ex. : tiers dignes de confiance dans un cadre administratif).

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Pilotage et suivi	Pilotes	Partenaires associés
	Conseil départemental	<ul style="list-style-type: none"> • TGI • Associations familiales (UDAF) • Commune, EPCI, CCAS, CIAS
Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Identifier des ressources complémentaires en milieu ouvert pour étayer l'accompagnement</i> (accès au droit commun : soutien à la parentalité / culture / loisirs / sport...) ➤ <i>Mettre en place des actions collectives portées de manière partagée avec les partenaires - S'appuyer sur le réseau d'acteurs locaux : Villes / CCAS / politique de la ville / Maisons d'activité...</i> ➤ <i>Développer l'offre d'accompagnement hors les murs</i> <ul style="list-style-type: none"> → Elargir l'âge des publics ciblés par les MEIMO et notamment créer une Meimo jeunes enfants. → Doubler la capacité d'intervention du MEIMO à échéance de fin du schéma. ➤ <i>Structurer l'accompagnement hors les murs dans le cadre du placement en lien avec les magistrats</i> <ul style="list-style-type: none"> → Définir un protocole et un référentiel pour un dispositif de « placement à domicile » en lien avec les possibilités réelles d'intervention des professionnels de terrain et en identifiant les solutions d'accueils séquentiels pouvant être adossées au dispositif. ➤ <i>Développer le parrainage et l'accueil auprès de tiers dignes de confiance</i> <ul style="list-style-type: none"> → Garantir aux tiers dignes de confiance l'appui et l'étayage nécessaires afin d'éviter les doubles mesures (recours à une AED ou une AEMO en aide au tiers digne de confiance). 	

		2018		2019		2020		2021	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Calendrier prévisionnel	Identification des ressources en milieu ouvert pour étayer l'accompagnement	X	X	X	X	X	X		
	Actions collectives partagées avec les partenaires	X	X	X	X				
	Développer l'offre d'accompagnement hors les murs	X	X	X	X	X			
	Structurer l'accompagnement hors les murs (placement) en lien avec les magistrats	X	X						
	Développer le parrainage et l'accueil auprès de tiers digne de confiance	X	X	X	X	X	X	X	X

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

<p>Indicateurs</p>	<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'actions collectives partagées avec les partenaires. → Suivi de la capacité du Meimo. → Réalisation du protocole du placement à domicile. → Nombre de placements à domicile mis en œuvre. Evaluation d'impacts. → Nombre de parrainages mis en œuvre. 	<p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Diminution du nombre de placements par des interventions nouvelles. → Des maintiens et retours dans les familles d'origine facilités.
<p>Points de vigilance</p>		

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

12. Adapter l'offre de service actuelle

<p>Éléments de diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un FDE qui compte 28 places d'accueil. ➤ 60 places d'hébergement en internat réparties entre les 3 MECS (20/26/14) et 35 places supplémentaires réparties entre les 4 lieux de vie (10/10/12/3). ➤ Des accueils essentiellement réalisés auprès d'assistants familiaux (80%) et des familles d'accueil qui tendent à se retrouver en difficulté lors d'accueil d'enfants présentant des situations complexes (à la croisée de l'éducatif, de l'éducation spécialisée et du sanitaire). ➤ Un travail entrepris pour structurer l'accueil familial au sein des circonscriptions: identification de référents pour les assistants familiaux pour les appuyer dans leur pratique, sécurisation de places d'accueil d'urgence auprès d'assistants familiaux. ➤ Une action du CPO (Centre Psychothérapique de l'Orne) qui peut se traduire par des interventions hors les murs et une complémentarité plus forte à envisager pour mobiliser son expertise et anticiper au plus tôt les situations de crise. ➤ Une hausse du nombre de mineurs isolés étrangers accompagnés (18 en 2012 contre 51 en 2016): env. 3% du nombre total de mesures ASE. 86 MIE en décembre 2017. ➤ Une localisation des structures d'accueil qui ne traduit pas un maillage territorial harmonisé des solutions d'accueil et des réponses de proximité (ex. : MECS de Glaye à Ceton, LVA Compas à Mantilly). ➤ Des taux d'occupation globalement optimisés au sein des structures d'accueil malgré quelques disparités observées. 	
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner la montée en compétence des professionnels des établissements et services habilités au titre de la protection de l'enfance dans la prise en charge des enfants présentant une situation complexe. ➤ Moderniser les modalités d'accompagnement actuel pour répondre à l'évolution des besoins des enfants et des familles et adapter les prises en charge. ➤ Rechercher et favoriser la souplesse dans les prises en charge des mineurs, en permettant des prises en charge partagées sur une période ponctuelle ou à un rythme régulier. ➤ Favoriser la fluidité dans les parcours des jeunes accueillis. 	
<p>Pilotage et suivi</p>	<p>Pilotes</p>	<p>Partenaires associés</p>
	<p>Conseil départemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur habilité protection de l'enfance • CPO • Secteur médico-social

SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Faire évoluer le cadre partenarial structurant le dialogue de gestion Structures/Département notamment pour favoriser l'accueil des enfants présentant des situations complexes au sein des structures</i> <ul style="list-style-type: none"> → Clarifier les modalités d'admission en matière de protection de l'enfance. → Scénarios à privilégier : <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer de façon systématique dans les projets d'établissement ou de service les modalités d'adaptation du fonctionnement à mettre en œuvre pour ce type d'accueil. • Sur la base des nouveaux projets d'établissement, des diagnostics ASE et des objectifs d'accueils à atteindre, envisager la possibilité de conclure des CPOM. • Révision des habilitations pour les adapter aux nouveaux fonctionnements. • Définir des priorités sur la formation des agents et faire émerger des formations communes interinstitutionnelles. • Mettre un terme à des habilitations d'établissements ne répondant plus aux besoins du département au profit de la mise en œuvre d'appels d'offre pour des structures ou dispositifs nouveaux. ➤ <i>Développer des réponses innovantes pour appuyer les structures dans l'accueil d'enfants présentant des situations complexes (handicap et troubles du comportement)</i> <ul style="list-style-type: none"> → En lien avec l'ARS, réfléchir à la possibilité de créer : <ul style="list-style-type: none"> • une équipe mobile pluridisciplinaire en appui aux professionnels, • un lieu de vie 4-5 places. ➤ <i>Poursuivre l'évolution du centre maternel</i> <ul style="list-style-type: none"> → Augmenter les possibilités de logement en appartement (en cours). → Réserver des places pour l'accueil parental (en cours). → Adapter les prises en charge individuelles. ➤ <i>Adapter les réponses apportées aux MIE (logement, scolarité, insertion socio-professionnelle)</i> <ul style="list-style-type: none"> → Intégrer les MIE les plus âgés à des systèmes de colocation avec des suivis adaptés à leurs besoins et leurs capacités d'autonomie. ➤ <i>Professionaliser et promouvoir l'accueil familial</i> <ul style="list-style-type: none"> → Poursuivre la structuration de l'accueil familial en interne. → Mettre en place de coordonnateurs en territoire, formation, axes éducatifs... → Réaffirmer leur place dans l'accompagnement éducatif (ex. : participation aux synthèses et temps d'échange professionnels y compris familles...). ➤ <i>Développer un lieu de vie de 3 places</i> <ul style="list-style-type: none"> → Pérenniser le fonctionnement du LVA de la Sauvagère créé en 2017 pour l'accueil de 3 enfants avec des profils d'accompagnement complexes. ➤ <i>Développer l'accueil séquentiel entre institutions (ASE/ASE et médico-social / ASE)</i>
---------------------------------------	---

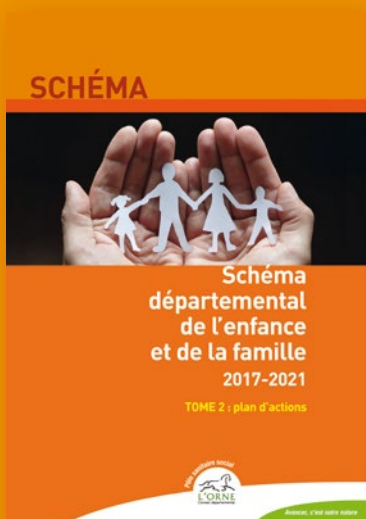
SCHÉMA ENFANCE FAMILLE

PROJET DE PLAN D'ACTION

Déclinaison opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécuriser des places d'urgence auprès d'assistants familiaux → Evaluer le dispositif des assistants familiaux d'urgence créé en 2017 et le consolider au regard des résultats de l'évaluation de la 1^{re} étape. 																																																																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">2018</th> <th colspan="2">2019</th> <th colspan="2">2020</th> <th colspan="2">2021</th> </tr> <tr> <th></th> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> </table>		2018		2019		2020		2021			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2																																																						
	2018		2019		2020		2021																																																																		
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2																																																																	
Calendrier prévisionnel	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Evolution du cadre partenarial</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Apporter des réponses innovantes pour les situations complexes</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Poursuivre l'évolution du centre maternel</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Adapter les réponses apportées aux MIE</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Professionaliser et promouvoir l'accueil familial</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Développer un lieu de vie de 3 places : LV La Sauvagère</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sécuriser des places d'urgence auprès des assistants familiaux</td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Développer l'accueil séquentiel entre institutions</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Evolution du cadre partenarial	X	X	X	X	X	X	X	X	Apporter des réponses innovantes pour les situations complexes	X	X	X	X	X	X	X	X	Poursuivre l'évolution du centre maternel	X	X	X	X	X	X			Adapter les réponses apportées aux MIE	X	X	X	X					Professionaliser et promouvoir l'accueil familial	X	X	X	X	X	X	X	X	Développer un lieu de vie de 3 places : LV La Sauvagère	X								Sécuriser des places d'urgence auprès des assistants familiaux	X	X							Développer l'accueil séquentiel entre institutions	X	X	X	X				
Evolution du cadre partenarial	X	X	X	X	X	X	X	X																																																																	
Apporter des réponses innovantes pour les situations complexes	X	X	X	X	X	X	X	X																																																																	
Poursuivre l'évolution du centre maternel	X	X	X	X	X	X																																																																			
Adapter les réponses apportées aux MIE	X	X	X	X																																																																					
Professionaliser et promouvoir l'accueil familial	X	X	X	X	X	X	X	X																																																																	
Développer un lieu de vie de 3 places : LV La Sauvagère	X																																																																								
Sécuriser des places d'urgence auprès des assistants familiaux	X	X																																																																							
Développer l'accueil séquentiel entre institutions	X	X	X	X																																																																					
Indicateurs	<table border="1"> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nombre de CPOM conclus / Nombre d'habilitations adaptées aux besoins/nombre d'appels à projets réalisés. → Nombre d'enfants en situation complexe sans solution (objectif : baisse). → Nombre de couples accueillis au centre maternel. → Pérennisation du fonctionnement du LVA la Sauvagère. → Nombre de jours d'accueil par an pour le dispositif d'accueil familial d'urgence. → Nombre de MIE en colocation. </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Renforcement de la capacité de toutes les solutions d'accueil à accueillir des enfants complexes. → Diminution des ruptures pour ces mêmes enfants en mettant en place des étayages adaptés. → Diminution du temps consacré à trouver des solutions d'urgence. </td> </tr> </tbody> </table>	<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nombre de CPOM conclus / Nombre d'habilitations adaptées aux besoins/nombre d'appels à projets réalisés. → Nombre d'enfants en situation complexe sans solution (objectif : baisse). → Nombre de couples accueillis au centre maternel. → Pérennisation du fonctionnement du LVA la Sauvagère. → Nombre de jours d'accueil par an pour le dispositif d'accueil familial d'urgence. → Nombre de MIE en colocation. 	<p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Renforcement de la capacité de toutes les solutions d'accueil à accueillir des enfants complexes. → Diminution des ruptures pour ces mêmes enfants en mettant en place des étayages adaptés. → Diminution du temps consacré à trouver des solutions d'urgence. 																																																																						
<p>Réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nombre de CPOM conclus / Nombre d'habilitations adaptées aux besoins/nombre d'appels à projets réalisés. → Nombre d'enfants en situation complexe sans solution (objectif : baisse). → Nombre de couples accueillis au centre maternel. → Pérennisation du fonctionnement du LVA la Sauvagère. → Nombre de jours d'accueil par an pour le dispositif d'accueil familial d'urgence. → Nombre de MIE en colocation. 	<p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Renforcement de la capacité de toutes les solutions d'accueil à accueillir des enfants complexes. → Diminution des ruptures pour ces mêmes enfants en mettant en place des étayages adaptés. → Diminution du temps consacré à trouver des solutions d'urgence. 																																																																								
Points de vigilance	<p>Engagement nécessaire de tous les partenaires pour parvenir à la mise en œuvre des objectifs.</p> <p>Les problématiques d'adaptation patrimoniale et des équipes du secteur habilité sont importantes et auront des impacts.</p>																																																																								

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



13, rue Marchand Saillant
BP541 - 61016 ALENÇON Cedex
Tél. 02 33 81 60 00
Fax 02 33 81 60 44
www.orne.fr
E-mail : pss.def@orne.fr